Initiales présidence 95
Initiales sec. général

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Québec

Province de Québec
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du conseil d'administration
Le 14 juin 2023

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la salle Trifluvienne A du Castel 1954 situé au 5800, boulevard Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce quatorzième jour du mois de juin deux mille vingt-trois, formant quorum sous la présidence de madame Julie Saulnier à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Jacques Lefrançois	Représentant des enseignants
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Cindy Champagne	Représentant des parents – District 3
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Robert Ricard	Représentant de la communauté

DIRECTRICE GÉNÉRALE SUBSTITUT

Ginette Masse

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des technologies de l'information
Félix Goudreau	Directeur par intérim du Service des ressources matérielles
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sandra Coulombe	Directrice du Service des ressources humaines
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs

ABSENCES MOTIVÉES

Philippe Picard	Représentant des parents – District 5
Louis Brunelle	Représentant de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté
Luc Galvani	Directeur général

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

95-CA/23-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 8.1. « Rapport du comité de gouvernance et d'éthique » et 9.6.1. « Rénovation de l'aménagement intérieur au Centre d'éducation des adultes – Secteur Louiseville (phase 2) », le point 9.6.2 devient donc le 9.6., et en ajoutant le point 9.1. « Mandat complémentaire au comité d'appréciation de la direction générale ». Le point 9.1. devient le point 9.2., etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

Madame Elisabeth Paquin fait retirer le point 4.1.5. « Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Année scolaire 2024-2025 – Retour de consultation et adoption » de l'agenda de consentement.

4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023

96-CA/23-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Documents déposés :
- Résolution
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026

97-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'objectif de ce plan qui est de dresser la liste des établissements, écoles et centres, où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des municipalités, des directions d'établissement et du comité de parents en vertu des articles 40,101,193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 tel que déposé à la présente séance;

de transmettre ce plan à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique et de mandater la secrétaire générale pour procéder à cet envoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Documents déposés :
- Résolution
- Actes d'établissement 2023-2024

98-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 193 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 adopté ce jour par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce plan dresse la liste des établissements, écoles et centres où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les actes d'établissement pour l'année 2023-2024, tels que soumis à la présente séance, et que la secrétaire générale les transmette aux écoles et aux centres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES SUR DES SUJETS AUTRES QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves

99-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire doit établir, par règlement, une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions;

CONSIDÉRANT la nature des plaintes pouvant être traitées par cette procédure, soit toutes autres plaintes que celles assujetties à la procédure prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et auprès des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT l'avis public du 13 mai 2023 en application de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale substitut;
CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. POLITIQUE – GESTION INTÉGRÉE DE LA PRÉVENTION DE LA PRÉSENCE ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Politique - Gestion intégrée de la prévention de la présence et de la qualité de vie au travail - Retour de consultation et adoption

100-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion, des comités de relations de travail et des instances syndicales;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique de gestion intégrée de la présence et de la qualité de vie au travail telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun suivi particulier.

4.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de parents : le procès-verbal de la rencontre du 4 avril 2023 a été déposé.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Un administrateur demande si les élèves de 2e à 5e secondaire souhaitant changer de programme pourront le faire. Madame Houle répond qu'il y a toujours de la flexibilité pour changer l'élève de programme sous réserve des places disponibles.

5.1. POLITIQUE – CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Année scolaire 2024-2025 – Document de lancement de consultation
- Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Année scolaire 2024-2025 – Document de retour de consultation des directions d'école
- Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Année scolaire 2024-2025 – Version finale

101-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin le Centre de services scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité de parents (article 193, alinéa 6 LIP), du comité des politiques pédagogiques (article 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique sur les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Assemblée générale de la FCSSQ du 7 juin - Suivis :
  - Il ne sera pas possible de tenir une table des présidents au sein de la FCSSQ.
  - Orientations et valeurs de la Fédération.
  - Changements apportés par le PL23.
  - Mesures de contention.
  - Pénurie de main-d'œuvre : travaux pour accélérer la formation des non légalement qualifiés.
  - Rôle-conseil : DG, DGA, présidents et vice-présidents de CA ont fait plus de 9 000 demandes de services-conseils.
  - Finances : ajout d'un poste de DGA. Budget en équilibre avec 158 000 $ de surplus. Financement basé sur le pourcentage du budget du CSS, soit 0,04822 %.
  - 5 mémoires ont été produits.

- Un administrateur demande de recevoir le mémoire de la FCSSQ sur le PL23. Il sera envoyé aux membres du conseil d'administration.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1. ÉTAT DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Nouvelles du directeur général.

- <u>Situation ressources humaines</u> :
  - Entrevues pour 2 postes de coordonnateur/coordonnatrice au Service des ressources humaines et 1 poste de directeur adjoint/directrice adjointe au Service des ressources financières.
  - Entrevues pour les 3 postes de direction adjointe au primaire et au secondaire.

- PEVR 2023-2027 :
  - Version finale acheminée au MEQ pour approbation.
  - Rencontre du CERÉ pour conclure l'année scolaire et pour la nomination des membres pour 2023-2024 le 19 juin.

- CSAD :
  - Toujours en attente des directives de la SQI et du MEQ pour lancer un appel d'intérêt pour la vente de l'immobilisation.

- Fin des CoP de directions selon le calendrier prévu.

- Réception des candidatures pour la formation d'une 3e cohorte de relève de directions d'établissement :
  - 3 étapes à venir pour la sélection : recommandation du supérieur immédiat, entrevue individuelle et mise en situation écrite.

- Comité consultatif de gestion :
  - Dernière rencontre de l'année scolaire le 1er juin.
  - Sujets réguliers par Teams en avant-midi et tous les cadres réunis en après-midi pour une conférence sur la psychopédagogie du bien-être suivie d'une activité sociale.

- Pause 10/10 avec le personnel du centre administratif pour les informer des principales décisions du CA.

- Rencontre avec la présidente et la vice-présidente pour la préparation du CA du 14 juin.

- Rencontre du comité RH :
  - Plans d'effectifs personnel de soutien adaptation scolaire et personnel professionnel.
  - Politique de gestion intégrée de la prévention de la présence et de la qualité de vie au travail.
  - Nomination d'une responsable du traitement des plaintes.
  - Accréditation « Entreprise en santé ».
  - Progression salariale de la direction générale.

- Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique :

  Projet de loi 23 – Rencontre à venir avant le 30 juin si le projet de loi 23 est adopté.

- Rencontre du comité de parents :

  Bilan des incontournables 2022-2023.

- Table des DG-DGA 04-17 :
  - Rencontre le 25 mai.
  - Dernière rencontre à venir le 28 juin.

- Défi Chemin-du-Roy du samedi 27 mai :

  Une réussite sur toute la ligne.

- Séance de cooptation pour désigner les membres de la communauté dont les mandats venaient à échéance au 30 juin 2023 :
  - Mme Geneviève Boivin est nommée représentante de la communauté issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
  - Mme Marianne Gagnon est nommée représentante âgée entre 18 et 35 ans.
  - Le poste de représentant de la communauté ayant une expertise en matière de finances ou comptabilité ou gestion des ressources financières ou matérielles sera à pourvoir au mois d'août.

Dossiers proximité :

- Fin des rencontres de supervision individuelles des directions du primaire.

- Rencontre du comité de relations de travail des cadres pour la présentation d'une structure d'insertion et de développement professionnel à mettre en place à partir de 2023-2024.

- Gala de fin d'année scolaire de l'école Chavigny.

- Gala « Ma plus belle histoire » organisé par le Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges pour le personnel enseignant du Centre d'éducation des adultes.

- Bal des finissants de l'école secondaire l'Escale :

  Il aura lieu le 23 juin.

- Activité de fin d'année scolaire avec le personnel du centre administratif :

  Elle aura lieu le 30 juin.

Dossiers publics :

- Conférence de presse du premier ministre concernant la Zone d'innovation de la Vallée de la transition énergétique à Bécancour.

- Conférence de presse du regroupement Campus Énergie concernant l'offre de formation à mettre en place en lien avec la Vallée de la transition énergétique.

- Inauguration du gymnase de l'école Sainte-Thérèse :

  Elle aura lieu le 16 juin.

- Inauguration du parc-école de l'école PEI primaire :

  Elle aura lieu le 22 juin.

- Nouvelles annonces d'agrandissement d'écoles primaires :
  - Agrandissement de l'école Ami-Joie-et-des-Grès annoncé demain;
  - Agrandissement de l'école Richelieu annoncé le 20 juin prochain.

Dossiers politiques :

- Forum MEQ-DG :

  Prochaine rencontre le 15 juin.

- Table de travail en développement social V3R :

  Prochaine rencontre le 15 juin.

- Rencontre du comité stratégique de l'instance RADAR :

  La rencontre a eu lieu le 29 mai dernier.

- Rencontre du comité tactique de l'instance RADAR :
  - Tenue d'une rencontre le 7 juin.
  - Prochaine rencontre le 30 juin.

- Grand rassemblement des partenaires de l'instance RADAR :
  Le rassemblement a eu lieu le 9 juin dernier.

- Assemblée générale de la FCSSQ :
  Elle a eu lieu le 8 juin dernier.

- CA de la TREM :
  Rencontre le 14 juin.

7.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.

7.3. TABLEAU DE BORD DE GOUVERNANCE DU CA – JUIN 2023

Présentation des principaux éléments.

8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1. Ressources humaines

8.1.1. Huis clos

102-CA/23-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

de continuer la séance à huis clos. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.2. Progression salariale des hors cadres au 1er avril 2023

8.1.3. Retour en séance publique

103-CA/23-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

de retourner en séance publique. Il est 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1. MANDAT COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ D'APPRÉCIATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Document déposé :
- Résolution

104-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT que l'appréciation des directeurs généraux adjoints est habituellement effectuée par le directeur général, qui effectue un suivi à cet effet auprès du comité d'appréciation de la direction générale;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du directeur général et son remplacement par Mme Ginette Masse à titre de directrice générale substitut depuis le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT la plupart des étapes du processus d'évaluation de la direction générale déjà complétées à ce jour, autant pour le directeur général que pour les directeurs généraux adjoints;

CONSIDÉRANT les nombreux suivis effectués par monsieur Luc Galvani depuis le début de l'année scolaire 2022-2023 auprès du comité d'appréciation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines du 7 juin 2023 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale substitut;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'autoriser exceptionnellement un mandat complémentaire au comité d'appréciation de la direction générale afin qu'il procède, en sus de l'appréciation du rendement du directeur général, à l'appréciation des directeurs généraux adjoints pour le travail effectué lors de l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Ginette Masse et M. Laurent Cabana reprennent leur siège.

9.2. RAPPORT D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Document déposé :
- Résolution

105-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT le mandat d'appréciation du directeur général confié au comité d'appréciation du rendement de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la procédure d'évaluation de la direction générale adoptée par le conseil d'administration le 26 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le bilan d'appréciation du rendement de mi-mandat fait par le comité d'appréciation du rendement de la Direction générale en février 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan au 7 juin 2023 du Plan d'action de la Direction générale au comité d'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité d'appréciation de la Direction générale et la recommandation de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'accepter les recommandations des membres du comité d'appréciation de la Direction générale en lien avec les attentes signifiées à monsieur Luc Galvani.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.1. AUTORISATION DE LA PROGRESSION SALARIALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – LUC GALVANI

Document déposé :
- Résolution

106-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT le rapport du comité d'appréciation de la Direction générale pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT le travail réalisé au cours de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le comité d'appréciation de la Direction générale juge que les attentes envers le directeur général sont atteintes;

CONSIDÉRANT les discussions à huis clos lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'accepter les recommandations des membres du comité d'appréciation de la Direction générale en lien avec la croisière salariale du directeur général, M. Luc Galvani;

d'autoriser la progression salariale du directeur général à compter du 1er avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.2. AUTORISATION DE LA PROGRESSION SALARIALE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - GINETTE MASSE

Document déposé :
- Résolution

107-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la présentation du Plan d'action annuel de l'équipe de la Direction générale au comité d'appréciation de la Direction générale au début de l'année scolaire ainsi que la présentation du bilan de mi-année en février 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan au 7 juin 2023 du Plan d'action de la Direction générale au comité d'appréciation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT le travail réalisé au cours de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'appréciation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions à huis clos lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'accepter les recommandations du comité d'appréciation de la Direction générale en lien avec la croisière salariale de la directrice générale adjointe, Mme Ginette Masse;

d'autoriser la progression salariale de cette dernière à compter du 1er avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.3. AUTORISATION DE LA PROGRESSION SALARIALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – LAURENT CABANA

Document déposé :
- Résolution

108-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la présentation du Plan d'action annuel de l'équipe de la Direction générale au comité d'appréciation de la Direction générale au début de l'année scolaire ainsi que la présentation du bilan de mi-année en février 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan au 7 juin 2023 du Plan d'action de la Direction générale au comité d'appréciation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT le travail réalisé au cours de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'appréciation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions à huis clos lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

d'accepter les recommandations du comité d'appréciation de la Direction générale en lien avec la croisière salariale du directeur général adjoint, M. Laurent Cabana;

d'autoriser la progression salariale de ce dernier à compter du 1er avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Document déposé :
- Résolution

109-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT l'article 24 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du Centre de services scolaire par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le Décret 621-2023 prévoyant l'entrée en fonction au 28 août 2023 du responsable du traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par la secrétaire générale en matière de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines du 7 juin 2023 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

de nommer madame Élyse Giacomo, secrétaire générale et responsable des communications et de la gestion documentaire, à titre de responsable du traitement des plaintes, et ce, à compter du 28 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL PROFESSIONNEL – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

L'administratrice représentant le personnel professionnel, madame Elisabeth Paquin, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, madame Paquin se retire de la séance à 19 h 53.

Les autres administrateurs membres du personnel peuvent demeurer pour ce point et voter considérant que l'article 19, al. 2, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ne fait pas référence au lien d'emploi.

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2023-2024

110-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT la consultation du comité des relations de travail du personnel professionnel et les clauses 5-6.03 et suivantes de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;
CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Elisabeth Paquin reprend son siège à 19 h 55.

9.6. PLAN D'EFFECTIFS – SOUTIEN ADAPTATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

L'administratrice représentant le personnel de soutien, madame Véronique Plante-Huard, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, madame Plante-Huard quitte son siège à 19 h 59.

Les autres administrateurs membres du personnel peuvent demeurer pour ce point et voter considérant que l'article 19, al. 2, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ne fait pas référence au lien d'emploi.

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2023-2024

111-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT les consultations du comité des relations de travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.01 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire en prévision de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien adaptation scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Véronique Plante-Huard reprend son siège à 20 h 01.

9.7. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉNOVATION DE LA COUVERTURE DE TOIT PLAT À L'ÉCOLE CHAVIGNY (PHASE 4)

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Recommandations des professionnels

112-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT la phase 4 du projet de rénovation de la couverture de toit plat à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT la sous-mesure 50622 pour la résorption du déficit de maintien du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels attitrés au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 1 014 000,00 $ excluant les taxes;

d'autoriser la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS – ÉQUIPEMENTS MULTIFONCTIONS

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales
- Estimations des coûts pour la durée de l'entente

113-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT les besoins en matière d'impressions et de photocopies du Centre de services scolaire pour les multifonctions des établissements ainsi que des équipements de reprographie;

CONSIDÉRANT le mandat Imprimantes et multifonctions – 2022-8065-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales concernant les équipements multifonctions;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour une location de 60 mois des équipements à compter du 1er juillet 2023 pour les équipements multifonctions ainsi qu'un renouvellement au 1er juillet 2024 pour les équipements des centres de reprographie. L'engagement total est estimé à 7 322 274,00 $ avant taxes pour la durée de l'entente;

d'autoriser la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC – ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE AMI-JOIE DE L'ÉCOLE AMI-JOIE-ET-DES-GRÈS

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Résolution de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
- Matrice des lots

114-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'école Ami-Joie de l'école Ami-Joie-et-des-Grès;

CONSIDÉRANT le lot 2 545 811, propriété de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de céder le lot 2 545 811 à l'exception d'une parcelle comprenant un segment de la rue Saint-Honoré et son emprise;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

de demander au ministre de l'Éducation du Québec l'autorisation d'acquérir à titre gratuit le lot 2 545 811 de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique et conformément à l'attente de la Municipalité concernant les frais encourus par la transaction et le segment de la rue Saint-Honoré;

d'autoriser la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10. ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS – AGENCE DE SÉCURITÉ

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales

115-CA/23-06-14

CONSIDÉRANT les besoins de services d'agence de sécurité du Centre de services scolaire dans ses établissements;

CONSIDÉRANT le mandat 2023-7553-50 – Agence de sécurité – secteurs éducation du Centre d'acquisitions gouvernementales concernant les services d'agence de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales afin de combler les besoins en sécurité des établissements du 1er novembre 2023 au 30 juin 2026, incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune portant l'échéance au 30 juin 2028. L'engagement total estimé de ce mandat, incluant les options, est de 3 130 000 $ avant taxes;

d'autoriser la directrice générale substitut, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11. PROCHAINE SÉANCE

Une séance extraordinaire aura lieu le 22 juin 2023 à 18 h 30, selon le résultat de l'ouverture des soumissions.

12. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 30, ÉLISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE, propose la levée de l'assemblée.

Julie Saulnier
JULIE SAULNIER
PRÉSIDENTE

Élyse Giacomo
ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE